ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Degats des animaux

Question écrite n° 42458

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux fait remarquer a Mme le ministre de l'environnement que l'elevage de montagne rencontre de tres graves difficultes qui entrainent la disparition de tres nombreux troupeaux. Son initiative de reintroduction de l'ours dans le departement voisin de l'Ariege a pour intention de preserver l'espece ursine, mais a le grave inconvenient d'entrainer des difficultes supplementaires pour les eleveurs de montagne. En consequence, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour assurer aussi l'existence de l'espece humaine, en particulier celle des eleveurs et des bergers, en zone de montagne.

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec interet de la question posee par l'honorable parlementaire concernant les preoccupations des eleveurs de montagne face au comportement de l'ours. Les lachers d'ours bruns visent a renforcer la population de cette espece dans les Pyrenees centrales. Cette operation s'inscrit dans le cadre d'un programme franco-espagnol de preservation de l'espece qui beneficie d'un important soutien financier de la Communaute europeenne. Plusieurs dispositions ont ete prises en faveur des eleveurs de montagne, en raison de la presence des ours. Outre l'indemnisation des eleveurs dont les troupeaux ont ete attaques, plusieurs mesures sont proposees aux eleveurs apres concertation avec leurs organisations professionnelles. Les aides apportees dans le cadre du programme dans les departements de la Haute-Garonne et de l'Ariege sont de plusieurs sortes. Elles portent sur la construction de parcs fixes ou l'amelioration de cabanes, le renforcement du gardiennage et la mise a disposition de chiens de protection, la mise en place de moyens de communication entre bergers, l'heliportage et le portage par bat ainsi que la construction ou la mise a disposition de clotures electriques pour regrouper les troupeaux. Ce programme s'inscrit en effet dans une perspective, non pas d'opposition entre l'elevage de montagne et la protection de la nature, mais de complementarite et de synergie. L'activite pastorale contribue a l'entretien de la montagne et a la conservation de sa diversite biologique.

Données clés

Auteur : M. Bonrepaux Augustin
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42458
Rubrique : Risques naturels
Ministère interrogé : environnement
Ministère attributaire : environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 août 1996, page 4559
Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1659